



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

instituts de formation en soins infirmiers

Question écrite n° 94570

Texte de la question

M. Marcel Bonnot attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la formation des infirmières en IFSI, institut de formation en soins infirmiers. Cette formation, d'une durée de trois ans, accessible après obtention d'un concours régional, n'est pas rémunérée. S'agissant, dans un cas précis, d'une aide-soignante salariée souhaitant parfaire son cursus et exercer en qualité d'infirmière, la réussite au concours d'entrée à l'école d'infirmière implique la nécessité d'abandonner son emploi d'aide soignante, la conjugaison de la poursuite de sa profession actuelle et des études pour laquelle elle se destine étant matériellement impossible. Cette personne se retrouve ainsi sans rémunération pendant trois ans. Or, la démographie des personnels soignants, et en particulier celle des infirmières, étant d'ores et déjà déficitaire, il conviendrait de fidéliser les personnels en formation, d'autant que les régions frontalières sont davantage encore que les autres régions, soumises à ces pénuries d'effectif, parce qu'attractives par le salaire ou par des taux de rémunération plus élevés pour une même fonction. Un système de fidélisation des personnels en formation pourrait se matérialiser par exemple sous la forme d'un contrat d'engagement à servir. Ce procédé permettrait de salarier les élèves infirmières, en contrepartie d'un engagement de ces dernières, en cas de réussite au concours de sortie, à exercer dans l'académie du suivi des études. En cas d'échec de « l'étudiant salarié », ou de non-respect de ses engagements, ce dernier serait tenu de rembourser le coût de ses études. Ce système pourrait permettre de résoudre en partie le problème de carence de personnels soignants et surtout, dans le cas précis, d'infirmières, et dans le même temps, susciterait sans doute des vocations pour ce métier ô combien difficile mais tout aussi valorisant pour le service rendu chaque jour aux patients. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui livrer son sentiment vis-à-vis de cette piste de réflexion.

Données clés

Auteur : [M. Marcel Bonnot](#)

Circonscription : Doubs (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94570

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5100